

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 juillet 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de juillet deux mille douze, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller

Absent(s) : Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2012;
5. Adoption du règlement #228-32 ayant pour objet de modifier le règlement général # 228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
6. Adoption du règlement #228-33 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
- 6.1 Mandater la directrice générale pour l'application du code d'éthique et de déontologie des employés;
7. Entente avec M. Emmanuel Dasyuva ;
8. Appui concernant le dossier de l'assurance chômage;
9. Aide financière concernant la semaine des incendies du 7 au 13 octobre 2012;

10. Achat de deux (2) appareils respiratoires ainsi que les équipements pour le service incendie;
11. Inscription d'un pompier pour la formation d'opérateur d'autopompe;
12. Invitation au colloque de l'ADMQ;
13. Mandater la firme comptable Benoit Côté afin de procéder à la reddition des comptes 2011 du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
15. Demande de l'Association bénévole de Charlevoix concernant le comité aviseur du projet popote roulante;
16. Demande d'appui pour le programme *Nouveaux horizons pour les aînés*;
17. Ajout de page pour le site internet;
18. Programmation de la taxe d'accise;
19. Varia;
 - A) Mandater la firme Roche pour l'appel d'offre publique pour la réfection voirie (pavage, trottoirs et bordures);
 - B)
20. Correspondance;
21. Comptes à ratifier de juin 2012;
22. Comptes à payer de juin 2012;
23. Salaires du mois de juin 2012;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2012-07-1856

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DU 4 JUIN 2012

RÉSOLUTION 2012-07-1857

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-32 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL # 228-23 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

RÉSOLUTION 2012-07-1858

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-32 ayant pour objet de modifier le règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-33 AYANT POUR OBJET LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2012-07-1859

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-33 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**6.1 – MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'APPLICATION
DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

RÉSOLUTION 2012-07-1860

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 228-33 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le rôle de la directrice générale relativement à l'application des ce Code;

CONSIDÉRANT QUE la directrice général est le fonctionnaire principal de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'elle doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la directrice générale pour :

- Recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- Procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;
- Procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- Présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

7 – ENTENTE AVEC M. EMMANUEL DASYLVA

RÉSOLUTION 2012-07-1861

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater officiellement M. Emmanuel Da Sylva pour les activités qui auront lieu au Centre d'interprétation de l'histoire et du patrimoine de Notre-Dame-des-Monts pour la période suivante : du 6 juillet au 27 août 2012. L'Artisan s'engage à recevoir les visiteurs du Centre d'interprétation de Notre-Dame-des-Monts, à proposer un scénario de visite (incluant information sur le village, le centre, les expositions et objets présentés, etc.) et la tenue d'un registre des visiteurs. L'artisan s'engage à travailler sur place avec son matériel, à faire des démonstrations de son savoir-faire et à animer des ateliers s'il y a lieu. L'aménagement de l'espace de travail sera fait par l'artisan. Il devra être validé par la Municipalité. L'artisan s'engage à respecter l'esprit du lieu et veiller à la propreté de ce bien patrimonial. En aucun cas l'artisan ne pourra altérer le lieu. L'artisan s'engage à assurer une présence au Centre de Notre-Dame-des-Monts les vendredis, samedis et dimanches, entre 12 h et 17 h, pour une durée de huit (8) semaines. L'artisan s'engage à diriger des ateliers pour des groupes qui en feront la demande. L'artisan doit se conformer aux lois, règlements, décrets et ordonnances en vigueur pendant la durée du mandat. Les services professionnels fournis par l'artisan sont rémunérés au montant forfaitaire de 1140,00\$ (plus taxes). Les paiements sont effectués selon le calendrier suivant :

Versement 1 : Au début du mandat	720 \$ (50%)
Versement 2 : À la mi-mandat	720 \$ (50%)
Total	1 440 \$

La production réalisée par l'artisan dans le cadre de son mandat au Centre d'interprétation de Notre-Dame-des-Monts lui appartient. La Municipalité de détiend aucun droit sur ce qui est produit par l'artisan. L'artisan peut faire la vente de ses produits à l'intérieur du Centre. L'artisan devra également assurer la vente de produits associés au centre (revue, livres, etc) La Municipalité lui demande de tenir un registre des ventes et une petite caisse. Dans le cas où l'artisan fait défaut de respecter l'une ou l'autre des obligations prévues, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pourrait, en tout temps, résilier licencié l'artisan par simple avis écrit qui prendrait effet immédiatement. Dans ce cas, l'artisan ne sera alors rémunéré que pour les services effectivement rendus au moment de la résiliation de l'entente, et ce, sans autre compensation ou indemnité, notamment pour la perte de revenus anticipés. De plus, la municipalité autorise M. Jean-Claude Simard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer tous les documents reliés à cette entente.

8 – APPUI CONCERNANT LE DOSSIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

RÉSOLUTION 2012-07-1862

CONSIDÉRANT QUE les récents changements apportés par le gouvernement fédéral concernant l'assurance emploi;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces changements, les travailleurs saisonniers ne disposeront plus d'un délai raisonnable pour chercher un emploi selon leur domaine d'expérience et ils devront, dès la première semaine de chômage, élargir leur recherche d'emploi à tous les secteurs et être disposés à accepter un emploi à 80% de leur salaire et à 70% à partir de la septième semaine et ce, dans un rayon de 100 km de leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE ces changements ont des effets inacceptables pour les travailleurs saisonniers lesquels sont nombreux sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande au gouvernement fédéral de revoir les principes de gestion de l'assurance emploi quant au resserrement des critères d'admissibilité et des nouvelles obligations pour les prestataires dans leur démarche de recherche d'emploi, sans quoi celle-ci convient qu'il y a lieux de demander le rapatriement de ce service au niveau provincial.

**9 – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LA SEMAINE DES
INCENDIES DU 7 AU 13 OCTOBRE 2012**

RÉSOLUTION 2012-07-1863

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’offrir un montant de 200,00\$ pour la semaine des incendies 2012 du 7 au 13 octobre 2012.

**10 – ACHAT DE DEUX (2) APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE
SERVICE D’INCENDIE**

RÉSOLUTION 2012-07-1864

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’acheter deux (2) appareils respiratoires pour le service incendie pour un montant de 12 865,20\$ incluant les taxes mais n’incluant pas le transport.

**11 – INSCRIPTION D’UN POMPIER POUR LA FORMATION
D’OPÉRATEUR D’AUTOPOMPE**

RÉSOLUTION 2012-07-1865

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire M. Toby Jean à la formation d’opérateur d’autopompe pour un montant de 675,00\$ plus les taxes applicables et de payer les frais inhérents.

12 – INVITATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L’ADMQ

RÉSOLUTION 2012-07-1866

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Mme Marcelle Pedneault au colloque annuel de l’ADMQ qui se tiendra le 20 et 21 septembre prochain et ce, au montant de 160,00\$ et de payer les frais inhérents.

**13 – MANDATER LA FIRME COMPTABLE BENOIT COTÉ AFIN DE
PROCÉDER À LA REDDITION DES COMPTES 2011 DU PROGRAMME
D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

RÉSOLUTION 2012-07-1867

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la firme comptable Benoit Côté afin que ladite firme procède à la reddition des comptes 2011 du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

RÉSOLUTION 2012-07-1868

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 90 402,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les inventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15 – DEMANDE D'APPUI POUR LE PROGRAMME BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX CONCERNANT LE COMITÉ AVISEUR DU PROJET POPOTE ROULANTE

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

16 – DEMANDE D'APPUI POUR LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

RÉSOLUTION 2012-07-1869

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE rédiger une lettre d'appui au Club FADOQ Les Cœurs d'Or de Notre-Dame-des-Monts concernant le programme *Nouveaux horizons pour les aînés*.

17 – AJOUT DE PAGE POUR LE SITE INTERNET

RÉSOLUTION 2012-07-1870

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit ajouter des pages à son site internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de départ comptait 14 pages et le site actuel a 25 pages, donc 11 pages de plus;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ajouter 11 pages au site internet pour un montant total de 1 100,00\$ plus les taxes applicables.

18 – PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE

RÉSOLUTION 2012-07-1871

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications et d'en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

19 – VARIA

**19 – A) MANDATER LA FIRME ROCHE POUR PRÉPARER L'APPEL
D'OFFRE PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE (PAVAGE,
TROTTOIRS ET BORDURES)**

RÉSOLUTION 2012-07-1872

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit d'aller en appel d'offres publiques conformément aux exigences gouvernementales et de la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une estimation des coûts pour la réfection de voirie (pavage, trottoirs et bordures);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la firme Roche pour la préparation de l'appel d'offre publique concernant la réfection de voirie (pavage, trottoirs et bordures) pour un montant de 3 000,00\$ plus les taxes applicables.

20 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2012-07-1873

- La municipalité a reçu le rapport annuel du réseau BIBLIO de l'année 2011-2012.
- La FQM nous informe du programme de formation qui aura lieu à l'automne 2012. Ces formations sont offertes autant aux élus qu'aux directeurs municipaux.
- Le 21 juin dernier, le ministre de la Justice nous informe de la modification de la contribution pénale qui passe de 10,00\$ à 14,00\$ et ce, le 5 novembre prochain.
- La municipalité a reçu le 20 juin dernier, une lettre de la part de Mme Donatha Lajoie, coordonnatrice de la maison des jeunes Esper-Ados concernant les photocopies offertes gratuitement pour leur rapport d'activités 2011-2012. Elle nous informe que les jeunes, les animateurs ainsi que les membres du CA ont appréciés la collaboration de la municipalité.
- La MRC de Charlevoix-Est nous informe qu'elle a adopté une résolution concernant l'adoption de l'entente inter municipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisée de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

21 – COMPTE À RATIFIER DE JUIN 2012

RÉSOLUTION 2012-07-1874

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	3 864,66 \$
Total :	3 864,66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 901, 901-1, 906, 907, 908, 910, 912, 915 ET 916.

22 – COMPTES À PAYER DE JUIN 2012

RÉSOLUTION 2012-07-1875

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2012 au montant 52 763,87 \$;

Fonds d'administration pour juin 2012 :	52 311,58 \$
Eau Potable :	452,29\$
TOTAL :	52 763,87\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2012 au montant de 52 763,87\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant **52 763,87 \$**;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

23 - SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2012

RÉSOLUTION 2012-07-1876

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2012 au montant de **9 702,19\$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rodrigue Gagnon et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2012 au montant de **9 702,19\$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 902, 904, 905, 909, 911, 913 ET 914.

24 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

25 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

26 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2012-07-1877

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 20.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale